



**CLUB DE TIR BALLE D'ARGENT DE SOREL INC.**  
Casier Postal 61, Succursale Sorel-Tracy, Sorel-Tracy, (Qc.) J3P 5N6  
Tél.: 450 742-3901 ctbacp45@gmail.com www.balledargent.com

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AFFILIATION 2024

### VEUILLEZ LIRE ET COMPLÉTER TOUTES LES CASES DU FORMULAIRE

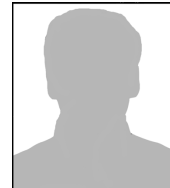
Une photographie de format " passeport " est obligatoire pour toute affiliation .

JOINDRE UNE COPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

ABONNEMENT SECTION CARABINE : PERMIS DE POSSESSION / ACQUISITION RECTO VERSO

ABONNEMENT ARMES RESTREINTES : PERMIS DE POSSESSION / ACQUISITION RECTO VERSO

ET CERTIFICAT DE RÉUSSITE DE LA LOI 9



Identification du membre *Date de la demande:* \_\_\_\_\_

*Nom:* \_\_\_\_\_

*Prénom:* \_\_\_\_\_

*Adresse complète:* \_\_\_\_\_

*Code postal:* \_\_\_\_\_ *Tél. maison:* \_\_\_\_\_ *Cell.:* \_\_\_\_\_

*ADRESSE COURRIEL:* \_\_\_\_\_

*Date de naissance:* \_\_\_\_\_

*No Poss / acquisition:* \_\_\_\_\_ *Date Expiration* \_\_\_\_\_

*Sans restriction*  *Autorisation restreinte / prohibé*

*No Loi 9:* \_\_\_\_\_ *Aucun*  *Nouvelle adhésion*  *Renouvellement*

**ÊTES-VOUS PRÉSENTEMENT MEMBRE D'UN AUTRE CLUB DE TIR? OUI  NON**

SI OUI :

- INDiquer LE NOM DU CLUB ET LA DATE D'ÉCHÉANCE DE VOTRE ADHÉSION.

NOM DU CLUB: \_\_\_\_\_ JOUR \_\_\_\_\_ MOIS \_\_\_\_\_ ANNÉE \_\_\_\_\_

CHANGEMENT DE CLUB  OU MEMBRE D'UN DEUXIÈME CLUB

- INDiquer LA RAISON DE VOTRE CHANGEMENT DE CLUB : \_\_\_\_\_

OU LA RAISON D'ÊTRE MEMBRE À UN DEUXIÈME CLUB : \_\_\_\_\_

### POUR L'ACCÈS AU SECTEUR D'ARMES À AUTORISATION RESTREINTE

VOUS DEVEZ NOUS FOURNIR LA DATE DU DERNIER TIR DANS VOTRE CLUB D'ORIGINE

(Attestation signée par un officier du club) OU NOUS FOURNIR LA PREUVE DE VOTRE NOUVELLE ATTESTATION DE RÉUSSITE DE TEST D'APTITUDE DE LOI 9

( Disponible sur votre compte personnel à la FQT ) <https://www.fqtir.qc.ca/connexion/>

### Types d'affiliations

Toute affiliation débute le 1er janvier de l'année courante et prend fin le 31 décembre.

Secteurs: (  cochez) Arme de poing  Carabine

Je demande mon affiliation à titre de membre :

UN AN : 2024 Individuel 285.00\$  Familial 437.00\$

TROIS ANS 2024 à 2026 : Individuel 886.00\$  Familial 1313.00\$

**\*\*FIN DE SAISON: Fin 2023+2024 \*\* Individuel 423.00\$  \*\* Familial 648.00\$**

**\*\*FIN DE SAISON 2023 + 3 ans 2024/2026 \*\* Individuel 1024.00\$  \*\* Familial 1524.00\$**

**\*\* Pour nouveau membre seulement à partir du 1er septembre de l'année en cours au 31 décembre de l'année suivante.**

**MODE DE PAIEMENT: PAR CHÈQUE, MANDAT OU ARGENT COMPTANT:**

**Identification des membres familiaux : Complétez un formulaire pour chaque membre**

\* Définition d'un membre familial : Membre principal + conjointe ou enfant de 18 ans ou moins, ou enfant de 21 ans résidant chez ses parents, ou l'enfant de 23 ans ou moins aux études avancées de façon régulière résidant chez ses parents. Si le membre principal désire inscrire à la fois son épouse ou sa conjointe et un enfant, il devra inscrire l'épouse ou la conjointe en premier lieu comme membre familial. Pour l'inscription additionnelle d'un enfant, il devra contacter le Trésorier du club de tir ou son adjoint pour l'inscription et payer 60\$. (Si l'inscription est de trois ans, 60\$ X 3 = 180\$). Le membre principal devra faire les démarches auprès de la FQT pour la carte de membre de la FQT de l'enfant si le père possède une carte en règle de la FQT. Pour les enfants de 12 à 17 ans inclusivement, c'est seulement le secteur carabine qui est compris. Pour l'épouse / conjointe ou l'enfant de 18 ans et plus jusqu'à 23 ans inclusivement, le secteur pistolet/revolver peut être inclus si l'épouse / conjointe ou l'enfant a suivi les cours requis, CCSMAF, CCSMAFAR, Loi 9 et qu'il ou elle possède le PPA requis. La cotisation de la carte de membre familiale inclus un membre additionnel de la famille, (épouse/conjointe ou enfant) ainsi qu'une carte de membre FQT pour le membre principal et le membre ajouté pour la période de l'abonnement au club de tir. Pour un membre de la FQT, exemple le père, la carte ou les cartes de membres FQT pour ses enfants de 21 ans ou moins sont gratuites et comportent la protection de l'Assurance Responsabilité civile de 5 millions et d'une assurance de 10,000\$ détenue par la FQT. Les frais d'administration et de transaction Paypal sont inclus.

Veillez poster votre / vos photo(s) identifiée(s) à l'endos par votre nom et le no de confirmation de paiement par internet à:

**CLUB DE TIR BALLE D'ARGENT DE SOREL Casier Postal 61 Succursale Sorel-Tracy, Sorel-Tracy ( Qc.) J3P 5N6**

### ENGAGEMENT

En complétant cette demande d'affiliation et en acquittant les frais d'adhésion je m'engage à prendre connaissance des règlements de sécurité appliqués sur le champ de tir et à y respecter l'autorité des *Officiels de Tir* nommés par la Corporation. Je comprends que la décision d'un *Officiel de Tir* en fonction sur la ligne de tir est FINALE et je m'engage par les présentes à m'y conformer en tout temps. Je comprends que l'horaire du champ de tir varie en fonction du type d'arme utilisé et qu'il peut changer à tout moment sans préavis.

Signature : \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter en tout temps les règlements généraux de la Corporation, ses règles de sécurité et tout autre règlement ou politique mis en place de temps à autre par la Corporation. Je m'engage en outre à me conformer en tout temps à toutes et à chacune des conditions prévues aux différentes lois et règlements provinciaux et fédéraux applicables pour le *tir à la cible* et à fournir à la Corporation toute l'information dont elle a besoin pour tenir son registre conformément à la loi. Je comprends que la cotisation est fixée par le conseil d'administration et peut être modifiée en tout temps.

Signature: \_\_\_\_\_

Lu et compris :

La carte de membre du club de tir Balle d'Argent de Sorel inc ne donne aucun droit d'accès aux membres du Club de tir sur la propriété du club Beagle St-Pierre à l'exception du terrain loué par le club de tir.

Signature: \_\_\_\_\_

- ★ TOUT NOUVEAU MEMBRE DEVRA SUIVRE UN MINI-COURS DE SÉCURITÉ GRATUIT D'UNE HEURE AVANT D'AVOIR ACCÈS AU PAS TIR.
- ★ LES MEMBRES FAMILIAUX SANS PPA POURRONT TIRER SEULEMENT SOUS LA SUPERVISION D'UN INSTRUCTEUR DE TIR.
- ★ LA PRÉSENCE D'UN INSTRUCTEUR DE TIR FIGURENT SUR L'HORAIRE DES ACTIVITÉS DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DU CLUB.

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cette demande a été acceptée le: \_\_\_\_\_

Signataire autorisé: \_\_\_\_\_

N.B. Cette demande peut être refusée par la corporation